

Saint Julien l'Ars, le 20 octobre 2016



Affaire suivie par : M. VERGNAUD Jean- Luc  
Tél. 06 62 77 55 74 Courriel [contact@actpmo.fr](mailto:contact@actpmo.fr)

**OBJET : LETTRE DE CONSULTATION**

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier de consultation concernant la procédure adaptée relative à :

**MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FÊTES  
"GONZAGUES DE CHALAIN"  
Route d' Anzec – 86800 JARDRES  
LETTRE DE CONSULTATION**

Vous trouverez ci-joint les éléments à compléter pour vous permettre de remettre votre offre.

Vous voudrez bien me retourner, sous référence **Commune de Jardres (86800) Salle des fêtes**, dûment complétés et signés, les éléments demandés dans une seule enveloppe.

Dans le cas où cette consultation ne retiendrait pas votre attention, je vous demanderais de bien vouloir me le faire savoir rapidement.

Les modalités de transmission de votre offre sont les suivantes :

- Soit par envoi en recommandé avec avis postal à l'adresse suivante :

**Cabinet de Maîtrise d'œuvre ACTP- MO  
46, route de Chauvigny  
86800 SAINT JULIEN L'ARS**

- Soit par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Cabinet de Maîtrise d'œuvre ACTP- MO  
46, route de Chauvigny  
86800 SAINT JULIEN L'ARS**

- Soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

**[contact@actpmo.fr](mailto:contact@actpmo.fr)**

Chaque candidat restera libre de choisir le mode de transmission par voie postale (ou par porteur) sur support papier.

En fin de procédure, l'offre électronique du soumissionnaire sera transformée en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Il sera facturé à l'entreprise les frais de constitution de dossier papier, d'un montant forfaitaire de 75,00 € ht.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Dans le cas de candidatures groupées conformément, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

#### **Contenu du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants, qui seront adressés pour répondre à la consultation :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation, à dater et signer par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise,
- Le CCTP, à dater et signer par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise,
- Le DPGF à compléter, dater et signer par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise. Toutefois le candidat peut faire son offre sur devis à entête de l'entreprise en respectant l'ordre du DPGF.
- Les plans constituant les pièces de marchés portés au CCTP.
- Le planning prévisionnel, à dater et signer par une personne qualifiée pour représenter l'entreprise
- L'attestation de visite des lieux à faire signer le jour de la visite.

#### **Justificatifs de candidature :**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- une déclaration sur l'honneur datée et signée que le candidat n'est pas en redressement judiciaire.
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels valable pour la durée globale du marché.
- une attestation justifiant des cotisations à jour auprès des organismes (RSI, URSAF)
- une liste du personnel salarié de l'entreprise.

#### **Délai d'exécution :**

Les délais d'exécution de l'ensemble des travaux sont fixés à 3 semaines, aux dates de délivrance des marchés de gré à gré, valant ordre de service.

Les délais d'exécution portés au planning pourront imposer des interventions croisées avec plusieurs corps d'état.

Date de réunion démarrage travaux : Le vendredi 06 janvier 2017

Les travaux débuteront le 09 janvier 2017 pour se terminer impérativement le 27 janvier 2017.

#### **Conditions relatives au marché :**

- **Cautions et garanties exigées**  
Sans objet

#### **Modalités de paiement :**

Règlements effectués sur présentation de situation travaux au maître d'œuvre, à l'avancement des travaux. Certificat de paiement délivré par le maître d'œuvre à la maîtrise d'ouvrage jusqu'à hauteur de 95% du montant des travaux. Le solde exigible à la levée totale et complète des réserves portées à réception.

**Le jugement des offres se fera selon les critères suivants :**

- le prix : l'offre la moins disante Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec chacun d'entre eux (3 points)
- la valeur technique de la proposition évaluée à partir des éléments suivants
  - . Qualité des fiches techniques des produits et catalogues (1 point)
  - . Conformité aux normes françaises ou européennes (1 point)
  - . Démarche développement durable (1 point)
  - . Délais d'exécution (2 points)
  - . Délai de garantie et SAV (2 points)

**Visite du site :**

Pour des raisons d'organisation, et afin de permettre aux entreprises une connaissance des lieux affectés par les travaux, objet de la consultation, une visite sera organisée le :

**04 novembre 2016 à 9h00**

**Renseignements :**

Pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs sur la présente consultation :

**Cabinet de Maîtrise d'œuvre ACTP- Maîtrise d'oeuvre**  
Jean- Luc VERGNAUD : 06 62 77 55 74 – contact@actpmo.fr

**Date limite de réception des offres : MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016**

**Date de notification aux entreprises : LUNDI 21 NOVEMBRE 2016**

**Cette lettre de consultation tient lieu de règlement de consultation.**

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean- Luc VERGNAUD  
Maître d'œuvre d'exécution  
Pour le Maître d'ouvrage